

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2024 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Daniel RICHARD,	Inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

026-02-2024 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

027-02-2024 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

M. Mickaël L. Giguère déclare qu'il était absent lors de la séance ordinaire du 6 novembre dernier et qu'il était en conflit d'intérêts avec le point « 2.18 – Vente du terrain du 10, chemin de Béthanie ».

Il déclare également qu'il était absent lors de la séance extraordinaire du 11 décembre dernier de 18h43 et qu'il était en conflit d'intérêts avec le point « 6 – Inscription formation – Officier non-urbain ».

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

028-02-2024 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	26 420,11 \$	202400044 à 202400051
Comptes à payer	34 178,13 \$	202400052 à 202400069
Salaires payés	8 987,72 \$	202400032 à 202400061

Adoptée à l'unanimité

029-02-2024 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 et de l'année 2024 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de janvier 2024 aux membres du conseil.

030-02-2024 **2.6 Rapport préliminaire – Conversion des luminaires de rues au DEL**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a effectué les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL en collaboration avec Énergère Inc.;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport préliminaire sur les coûts au 31 décembre 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport préliminaire sur les coûts concernant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL au montant de 7 955,17 \$.

Adoptée à l'unanimité

031-02-2024 **2.7 Rapport final – Travaux PIIRL – Honoraires professionnels**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a effectué les travaux en lien avec les honoraires professionnels pour le PIIRL (volet redressement et accélération);

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport final sur les coûts au 31 décembre 2023;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant les honoraires professionnels pour le PIIRL (volet redressement et accélération) au montant de 7 769,07 \$.

Adoptée à l'unanimité

032-02-2024 **2.8 Rapport préliminaire – Aménagement de jeux d'eau**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a effectué des travaux en lien avec les honoraires professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport préliminaire sur les coûts au 31 décembre 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport préliminaire sur les coûts concernant les travaux en lien avec les honoraires professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au montant de 20 905,39 \$.

Adoptée à l'unanimité

033-02-2024 **2.9 Rapport sur les engagements 2023**

Attendu qu' un rapport concernant les engagements pour les activités de fonctionnement au 31 décembre a été déposé aux membres du conseil;

Attendu que certaines dépenses ou certains travaux autorisés au cours de l'année 2023 n'ont pas été réalisés à la fin de l'exercice financier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal affecte les sommes provenant des fonds indiqués dans le tableau ci-dessous pour affecter les engagements 2023 non complétés au budget.

Engagements au 31 décembre 2023 - activités de fonctionnement

Nom fournisseur	Description générale	Engagements montant de la dépense nette	Mode de financement	Montant du financement
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES	245-10-2022 - formation pompier 1 pour Loic L'écuyer - 5e versement	1 385,00 \$	Activités de fonctionnement	1 385,00 \$
CONSTRUCTION MATHIEU MICLETTE	189-09-2023 - remplacement de la porte hôtel de ville	4 447,67 \$	Programme d'aide financière bâtiments municipaux (PRABAM)	4 447,67 \$
PELLETIER HORLOGER ET CIE	entretien du mécanisme de l'hologre de la caserne	782,15 \$	Activités de fonctionnement	782,15 \$
CHAUSSURES BELMONT INC.	casquettes et tuques de la Municipalité	431,37 \$	Activités de fonctionnement	431,37 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS GP INC.	289-12-2023 - ancrages buts de soccer	1 095,49 \$	Activités de fonctionnement	1 095,49 \$

Engagements au 31 décembre 2023 - activités d'investissement

Nom fournisseur	Description générale	Engagements montant de la dépense nette	Mode de financement	Montant du financement
WSP CANADA INC.	058-03-2023 - honoraires surveillance travaux rues Pierre-Delage et de la Fabrique	5 610,53 \$	TECQ 2019-2023	5 610,53 \$

ÉNERGÈRE INC.	246-10-2022 - fourniture de luminaires au Del	3 555,60 \$	Surplus accumulé non affecté	3 555,60 \$
ATELIER A. BELLAVANCE INC.	052-03-2023 - mandat centre multifonctionnel - plan d'exécution, suivi des soumissions et surveillance	9 005,29 \$	Emprunt à long terme et aides financières	9 005,29 \$
CIMA+	122-06-2023 - honoraires ingénierie en structure - Centre Multifonctionnel	27 637,95 \$		27 637,95 \$
FUSION EXPERT CONSEIL INC.	123-06-2023 - honoraires professionnels ingénierie électrique et mécanique - Centre Multifonctionnel	40 997,61 \$		40 997,61 \$
INNEO ENVIRONNEMENT	224-10-223 - service d'ingénierie installation septique - Centre Multifonctionnel	16 693,00 \$		16 693,00 \$
DANIEL TOUCHETTE ARPEUTEUR- GÉOMÈTRE INC.	264-11-2023 - service professionnel d'arpentage - Centre Multifonctionnel	3 994,55 \$		3 994,55 \$

Adoptée à l'unanimité

034-02-2023 **2.10 Radiation de mauvaises créances**

Attendu que certains comptes à recevoir, autres que les taxes municipales et les droits de mutations pour les années 2022 et antérieures figurent dans la liste des impayés à cause du paiement en retard de leur compte;

Attendu que pour une saine gestion administrative, il faudrait radier la liste de ces mauvaises créances telle que déposée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la radiation des mauvaises créances des comptes à recevoir, autres que pour les taxes municipales et les droits de mutation pour les années 2022 et antérieures selon la liste telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

035-02-2024 **2.11 Adoption – Règlement no 381-2024 régissant la bibliothèque municipale**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement no 126 adopté le 6 avril 1981;

Attendu que la bibliothèque municipale de Sainte-Christine est affiliée au Réseau Biblio de la Montérégie;

Attendu que la Municipalité désire remplacer les règles d'administration à l'égard des services offerts à sa population;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 23 janvier 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le règlement intitulé « *Règlement no 381-2024 régissant la bibliothèque municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

036-02-2024 **2.12 Établissement du bureau du greffier-trésorier**

Attendu que l'article 183 du *Code Municipal du Québec* stipule :
« *Le bureau du greffier-trésorier est établi au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée de temps à autre par résolution du conseil, pourvu que ce ne soit pas dans un hôtel, dans une auberge ou dans une place d'entretien public, où il est vendu des boissons alcooliques.* »;

Attendu que le bureau du greffier-trésorier a été déménager en juin 2014 au 646, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine, mais que l'adoption de la résolution en vertu de l'article 183 du *Code Municipal du Québec* a été omis;

Attendu qu' il y a lieu de régulariser la situation;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal désigne le 646, 1^{er} Rang Ouest à titre de lieu où est établi

Adoptée à l'unanimité

037-02-2024 **2.13 Transfert à la réserve pour les élections municipales**

Attendu que le conseil municipal a adopté le *Règlement no 358-2022 créant une réserve financière pour les élections municipales* tel que requis par le Projet de Loi 49 et la modification à la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités*;

Attendu que le conseil municipal a prévu le transfert d'un montant de 2 500 \$ aux prévisions budgétaires 2024 pour la réserve financière aux fins d'élections municipales;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 2 500 \$ à la réserve financière pour les élections municipales.

Adoptée à l'unanimité

038-02-2024 **2.14 Remboursement du fonds de roulement**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 187-07-2021 concernant l'achat de la propriété du 647, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine;

Attendu que la Municipalité a emprunté un montant de 15 000 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, dont 10 versements égaux de 1 500 \$ par année à compter de l'an 2022, tel qu'il apparaît dans ladite résolution;

Attendu qu' il y a lieu d'effectuer le remboursement de la somme de 1 500 \$ au fonds de roulement pour l'année 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le remboursement de 1 500 \$ au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

039-02-2024 **2.15 Vente pour taxes 2024 – Envois recommandés**

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé au conseil municipal un extrait de la liste des ventes pour taxes 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à expédier une lettre de rappel par envoi recommandé aux propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

040-02-2024 **2.16 Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus – Demande de contribution financière**

Attendu que la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Communauté de Sainte-Christine demande une aide financière afin de couvrir les frais de chauffage de 2024;

Attendu que l'aide financière demandée s'élève au montant de 1 500 \$ à 2 000 \$;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde une aide financière au montant de 2 000 \$ à la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Communauté de Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité

041-02-2024 **2.17 Postes municipaux nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français**

Attendu qu' en vertu de la Charte de la langue française du Québec, une municipalité doit dans les trois (3) mois suivants la fin de son exercice financier, publier les postes municipaux nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte);

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à publier un avis public à l'effet qu'aucun poste comme étant des postes municipaux nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français n'a été identifié au sein de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

042-02-2024 **2.18 Congrès 2024 de l'ADMQ**

Attendu que le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 12 au 14 juin prochain à Québec;

Attendu que la directrice générale souhaite participer à ce congrès;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ du 12 au 14 juin 2024.

Que le conseil municipal autorise l'inscription de la directrice générale au congrès au coût de 577,00 \$, taxes en sus.

Que les frais de déplacements, d'hébergement et de repas soient remboursés selon la Politique des conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité

043-02-2024 **2.19 Achat d'ordinateurs**

Attendu qu' il y a lieu de procéder au remplacement des ordinateurs de la direction générale, de la bibliothèque municipale et d'effectuer l'achat d'un ordinateur pour le nouveau poste de la coordonnatrice aux loisirs;

Attendu qu' un prix a été demandé à Loïselle Électronique;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de trois ordinateurs au coût total d'environ 4 099,97 \$, Windows pro, technicien informatique et taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

044-02-2024 **2.20 Billet d'emprunt à échéance – Terrain du 10, chemin de Béthanie**

M. Mickaël L. Giguère déclare qu'est en conflit d'intérêts avec présent point puisqu'il est acheteur du terrain visé. M. L. Giguère se retire à 19h39.

Attendu que le billet d'emprunt pour le terrain situé au 10, chemin de Béthanie vient à échéance le 10 avril 2024;

Attendu que le billet d'emprunt, capital et intérêts s'élève à 18 000 \$, intérêts en sus en date de ce jour;

Attendu que le conseil municipal souhaite ne pas procéder au renouvellement du billet d'emprunt;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le remboursement du billet d'emprunt, du règlement d'emprunt no 332-2019, pour le terrain situé au 10, chemin de Béthanie au coût de 18 000 \$, intérêts en sus.

Que le montant soit pris du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

M. Mickaël L. Giguère reprend son siège à 19h39.

045-02-2024 **2.21 Paiement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques – Matricule no 9451-39-6158**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du

programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a accepté la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 9451-39-6158 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques »;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement de factures reçues dans le cadre la demande d'aide financière, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement à la réception de l'attestation de conformité signée par un professionnel ainsi que de la souscription et du maintien d'un contrat d'entretien avec le fabriquant, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

046-02-2024 **2.22 Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi**

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région;

Attendu que le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le projet permet de :

- Fournir aux jeunes un soutien pour acquérir de l'expérience;
- Donner aux jeunes un bon départ sur le marché du travail; leur faire vivre une expérience de travail positive tout en bénéficiant d'un encadrement;
- Favoriser le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région;
- Valoriser l'emploi étudiant;
- Prévenir l'exode des jeunes.

Attendu que le programme comprend deux volets, soit le volet « Apprenti-Stage » dont les étudiants visés sont âgés de 13 à 16 ans et le volet « Expérience Travail-Été » dont les étudiants visés sont âgés de 15 à 21 ans;

Par conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Christine accepte l'inscription de deux jeunes au programme Trio Étudiant Desjardins.

Que la municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 454,00 \$ dans le cadre du programme Trio Étudiant Desjardins.

Qu'il est également autorisé à la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer les documents nécessaires pour le renouvellement du programme proposé par le CJE.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants

Le directeur du service des incendies étant absent, M. Simon Dufault fait un compte rendu des activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

047-02-2024 **3.2 Formation en sécurité civile**

Attendu que la Municipalité souhaite tenir une formation en sécurité civile pour son personnel et ses élus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Prudent pour la formation en sécurité civile au coût de 3 286,00 \$, taxes en sus.

D'autoriser le versement d'un acompte au montant de 627,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités concernant le département de la voirie.

048-02-2024 **4.2 Offre de service – Calcium liquide**

Attendu que des prix ont été demandés pour la fourniture d'abat-poussière en calcium liquide pour l'année 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Somavrac c.c. pour la fourniture de l'abat-poussière en calcium liquide pour l'année 2024 au coût de 0,3845 \$ / litres, taxes en sus, pour un total approximatif de 40 000 litres.

Que le prix est assujéti à des modifications en fonction de la fluctuation de la surcharge de carburant.

Adoptée à l'unanimité

049-02-2024 **4.3 Débroussaillage**

Attendu que le conseil municipal souhaite prévoir le débroussaillage des chemins en alternance du territoire sur deux ans;

Attendu que le conseil municipal souhaite retenir les services d'une nouvelle entreprise pour le débroussaillage 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Entreprise E. Bélanger de St-Guillaume pour le débroussaillage d'une partie du territoire au coût de 100 \$ de l'heure, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

050-02-2024 **4.4 Offre de service – Balayage de rues**

Attendu que le mandat du balayage de rues et des stationnements était confié à Les Entreprises MYRROY Inc les années passées;

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait du travail effectué par l'entreprise;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne de nouveau les services de Les Entreprises MYRROY Inc concernant le balayage des rues, des stationnements, des approches de ponts au coût de 163 \$ de l'heure, taxes en sus pour la saison 2024.

Que le coût est basé sur un coût du diesel en date de l'offre de service, soit du 22 janvier 2024 et pourrait être revu à la hausse ou à la baisse s'il y a une variation de 0,10 \$ / litre.

Que le minimum d'heures facturables est de 4 heures, transport en sus.

Que les travaux doivent avoir lieu pour la mi-avril 2024.

Que les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

051-02-2024 **4.5 Contrat de nivelage**

Attendu qu'il y a lieu de procéder au nivelage de certains chemins de gravier de la municipalité;

Attendu que la Municipalité a demandé la liste des prix de plusieurs entrepreneurs afin de prendre la décision pour octroi du contrat de nivelage des chemins municipaux;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de TGBC Inc pour le nivelage des chemins de gravier de la municipalité au taux horaire de 130 \$, plus taxes pour la saison 2024, selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

052-02-2024 4.6 **Autorisation MTQ – Enlèvement de la bordure d'asphalte – Glissière de sécurité dans le 1^{er} Rang Ouest**

Attendu qu' il y a une problématique d'accumulation d'eau dans le 1^{er} Rang Ouest près du bâtiment de Postes Canada qui nuit à la sécurité des automobilistes et des piétons;

Attendu que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a proposé à la Municipalité de procéder à l'enlèvement de la bordure d'asphalte qui longe la glissière de sécurité à cet emplacement;

Attendu que selon le Ministère, l'enlèvement de cette bordure et l'enlèvement de la végétation en bordure du ponceau devrait permettre l'égouttement de l'eau et réduire l'accumulation d'eau;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le MTQ à procéder à l'enlèvement de la bordure d'asphalte et de la végétation qui longe la glissière de sécurité à l'emplacement du ponceau.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 **Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Simon Dufault fait un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 **Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale**

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y pas eu de réunion du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 **Avis de motion – Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine**

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine
- Dépose le projet de Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine

Le présent règlement a pour but de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés, les poteaux de béton coffrés en tube et les piliers de béton préfabriqués comme fondation à un bâtiment principal ou à un agrandissement à un bâtiment principal.

053-02-2024 7.2 **Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 9050-11-4534

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 9050-11-4534 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l'unanimité

054-02-2024 7.3 **Constat d'infraction – Matricule 8656-56-3807**

Attendu que l'inspectrice en bâtiment a soumis un dossier d'infraction à l'attention du conseil relativement à la propriété dont le matricule est le no 8656-56-3807;

Attendu que le conseil municipal doit statuer sur l'émission d'un constat d'infraction;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'inspectrice en bâtiments à délivrer un constat d'infraction en vertu de l'article 12.2.2 du règlement de zonage, soit un montant de 300 \$, plus le tarif judiciaire applicable pour avoir utilisé un conteneur à titre de bâtiment accessoire.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

055-02-2024 **8.2 Caractérisation environnementale Phase II – Offre de service**

Attendu que la firme retenue pour effectuer l'évaluation environnementale pour les installations septiques doivent effectuer une évaluation environnementale de site Phase II à cause de préoccupations environnementale pour le terrain afin de déposer les résultats lors de la demande d'autorisation au ministère;

Attendu que que la firme Inneo Environnement a déposé une offre de service pour la caractérisation environnementale Phase II;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services d'Inneo Environnement pour effectuer la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine Phase II au coût de 12 968,50 \$, taxes en sus.

Que le conseil autorise le versement d'un acompte au montant de 6 500 \$, taxes en sus à Inneo Environnement.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

056-02-2024 **9.1 Ville de Léry – Appui – Table de concertation régionale de la Montérégie**

Attendu la demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées;

- Attendu la résolution no 23-05-24-04.1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Attendu la résolution no 2024-01-14 de la Ville de Léry appuyant la Table de concertation régionale de la Montérégie
- Attendu que Santé Canada définit un « grand déversement de pétrole brut » comme ayant plus de 208 litres;
- Attendu que le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres définit un « incident » qui doit être rapporté à la Régie de l'énergie du Canada comme une fuite de pipelines de plus de 1 500 litres (1.5 m3);
- Attendu que ces documents recommandent l'évacuation dans un rayon de 300 mètres lors d'un grand déversement à cause du risque d'incendie, mais qu'il n'y a aucune obligation de révéler les fuites de 208 à 1 500 litres;
- Attendu que le gouvernement québécois s'appuie sur la Loi fédérale qui oblige les pipelinières à révéler uniquement les fuites de plus de 1 500 litres;
- Attendu que les municipalités du Québec ne sont pas informées et ne connaissent pas l'ampleur de la majorité des fuites de pipelines qui se produisent sur leur territoire ni les quantités précises d'hydrocarbures répandues;
- Attendu que lors d'un déversement, il y a aussi un risque d'intoxication puisque le pétrole brut contient du sulfure d'hydrogène et de 0,5 à 3% d'hydrocarbures volatils toxiques soit le BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène);
- Attendu les nombreux problèmes de santé que peut engendrer un déversement sur la population;
- Attendu que quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétrole circulent dans des pipelines au Québec;
- Attendu qu' un total de douze pipelines traversent plusieurs territoires de la région administrative de la Montérégie;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'envoyer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires afin de demander que :

- Le gouvernement du Canada modifie le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicte dans les documents de référence;
- Le gouvernement du Québec modifie le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de

produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées;

D'envoyer une copie de la résolution à M. Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, à M. Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé du Canada, à madame Gitane De Silva, présidente directrice générale de la Régie de l'Énergie du Canada, à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux et à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie.

D'envoyer également une copie de la résolution aux tables régionales de préfets du Québec, aux 148 municipalités de la Montérégie ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

Adoptée à l'unanimité

057-02-2024 **9.2 Foire Agroalimentaire de la région d'Acton – Contribution financière**

Attendu que la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton tiendra sa 25e édition les 6 et 7 juillet prochain;

Attendu que la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton est une activité divertissante et économiquement profitable entraînant des retombées plus qu'importantes pour la région;

Attendu que le comité organisateur invite notre municipalité à contribuer à cet événement d'envergure sous forme de commandite;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre une contribution financière au montant de 100 \$ à la Foire Agroalimentaire de la Région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

058-02-2024 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h11.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire